

LISTE AIDE-MÉMOIRE « RÉALISATEUR »

ENREGISTREMENTS

- Quel est le titre des enregistrements qui sont/seront réalisés ?
 - Y'a-t-il différentes versions à réaliser (P. ex., acoustique, *a capela*, etc.)
 - Existe-t-il certaines restrictions quant au réenregistrement des titres réalisés ?
-

SERVICES DE RÉALISATION

- Quels services le réalisateur doit-il rendre ? (P. ex., services de réalisation, de *mixing*, de *matrçage*, de musicien, d'arrangeur, organisation des répétitions, gestion du budget, etc.) Le remixeur engage-t-il d'autres collaborateurs pour l'assister dans le remix ? Quelle est sa responsabilité face à ces collaborateurs ?
 - Le réalisateur engage-t-il d'autres collaborateurs pour l'assister dans la réalisation ? Quelle est sa responsabilité face à ces collaborateurs ?
 - Le réalisateur est-il responsable d'obtenir les autorisations et de payer pour les échantillons (*sample*) ?
 - Le réalisateur a-t-il un budget à respecter ? Quel est ce budget (incluant le cachet du réalisateur) ?
 - Qui est responsable de payer les frais liés à la production des enregistrements (P. ex., engagement des musiciens, location de studio, frais des techniciens, etc.). Cette responsabilité incombe-t-elle au réalisateur, à même une enveloppe budgétaire fournie par le producteur ou plutôt au producteur lui-même ?
-

LIVRAISON DES ENREGISTREMENTS

- Quels sont les éléments livrables par le réalisateur (P. ex. enregistrements finaux, mixés, masterisés, pistes audio séparées, licences d'utilisation pour échantillon, etc.) ?

Y'a-t-il des formats et autres détails techniques à respecter ?

Quelle est la date de livraison prévue ?

CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES

Quel est le cachet du réalisateur ?

Ce cachet est-il considéré comme une avance (en tout ou en partie) ?

En plus du cachet, le réalisateur a-t-il droit à une redevance ? Comment cette redevance est-elle calculée ?

Le réalisateur a-t-il participé aux enregistrements à titre d'interprète ? A-t-il droit à une portion des droits voisins reconnus aux artistes interprètes ?

Quelles sont les modalités de paiement du cachet et des redevances (si applicable) ?

Une lettre de direction doit-elle être transmise à la maison de disques pour que cette dernière verse au réalisateur les sommes qui lui sont dues ?

PROPRIÉTÉ DES DROITS

À qui appartiennent les droits sur les enregistrements sonores ?

Est-ce que l'une ou l'autre des parties peut adapter, éditer, mixer, remixer ou autrement modifier les enregistrements sonores ?

À qui appartiennent les droits sur les œuvres musicales incorporées aux enregistrements sonores ? Le réalisateur a-t-il participé à l'écriture des textes ou à la composition de la musique ? Dans quelle proportion ?

CRÉDIT ET UTILISATION DE L'IMAGE

Quel crédit est accordé au réalisateur et de quelle façon ? Y'a-t-il des conditions spécifiques à respecter ?

Le nom, l'image, les éléments biographiques et les photographies du réalisateur peuvent-ils être utilisés pour les fins d'exploitation des enregistrements ?

*** IMPORTANT :** Cette liste n'est pas exhaustive et ne peut être considérée au titre d'un avis juridique : je vous encourage fortement à obtenir l'avis d'un.e conseiller.e juridique pour la rédaction d'un document adapté à vos besoins !